

Paiements

Opérations de swap



Une opération de swap vous permet de transférer temporairement vos liquidités d'une monnaie à une autre. Et ce, sans risque de change.



En bret

- Gestion optimale des liquidités grâce à une opération au comptant avec conclusion simultanée d'une opération à terme compensatoire
- Sécurité des cours et de la planification en matière de taux de change



Mise en œuvre selon les options choisies

- C'est vous qui décidez des monnaies, du montant et de la durée à la conclusion de l'opération
- Une opération de swap comprend une opération au comptant et une opération à terme. Le prix de swap est calculé en fonction du cours au comptant et de la différence de taux entre les deux monnaies de l'opération à terme
- Vous pouvez annuler les opérations de swap avant terme par une contre-opération

Opérations de swap

L'opération de swap est une combinaison d'opérations au comptant et à terme. Ce faisant, des liquidités sont transférées d'une monnaie à une autre pour une période donnée, sans risque de change. Un swap de devises permet de raccourcir ou de prolonger des opérations à terme en cours ou arrivées à échéance. Une opération de swap permet également d'avancer des positions attendues en monnaies étrangères pour pouvoir couvrir immédiatement les besoins en devises.

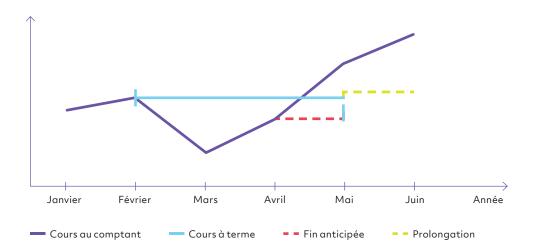
L'opération de swap est contraignante. Elle peut être résiliée avant terme par une transaction inverse.

Calcul du cours

Le swap de devises est calculé en fonction de la différence de cours entre les cours au comptant et à terme. Cette différence – le taux swap – est basée sur la différence de taux entre les deux monnaies de l'opération. Selon les monnaies utilisées, il peut entraîner une majoration ou minoration.

Exemple

Un fabricant de machines spéciales reçoit une commande client à l'exportation pour un montant de 500 000 euros. L'entreprise attend le paiement dans trois mois. Elle se couvre contre les risques de change par une opération à terme. Si le paiement est versé plus tôt que prévu et que l'opération à terme ne correspond plus à l'entrée de paiement, il est possible de raccourcir l'opération à terme à la date de l'entrée de paiement par une opération de swap. Il en va de même lorsque le paiement n'a pas encore été encaissé après l'échéance de l'opération à terme. Avec une opération de swap, l'entreprise peut reporter l'opération à terme échue à la prochaine date de paiement convenue possible.



Condition requise

- Comptes de devises correspondants
- Contrat d'opérations à terme sur devises et TOFF (Traded Options & Financial Futures)
- Limite de terme sur devise

Le présent document est une publicité

Le présent document a été créé par la Banque Valiant SA à des fins publicitaires. Il vise uniquement à vous informer. Le document ne constitue ni une offre, ni une invitation ou une recommandation à acheter ou à vendre certains produits, ni à effectuer des transactions ou à conclure un acte juridique quelconque. Il n'est pas le résultat d'une analyse financière. Avant de prendre une décision sur la base de ces informations, nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller ou conseillère. Seules les personnes suffisamment averties des risques inhérents à la transaction envisagée et en mesure d'en supporter les éventuelles pertes financières devraient procéder à des opérations de placement. Par ailleurs, nous renvoyons à la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », que vous pouvez commander auprès de nos services. Les rendements historiques et les scénarios de marché financier ne représentent pas de garantie ni une sécurité pour les fluctuations de valeur et de rendement courantes et futures. En dépit de tout le soin apporté et de l'utilisation de sources fiables pour toutes les informations, la justesse, la fiabilité, l'exactitude, l'actualité ou l'exhaustivité des informations présentées ne peuvent être assurées ni garanties. Les informations pertinentes sur les instruments et services financiers, telles que les prospectus ou les rapports annuels et semestriels des fonds de placement, peuvent être commandées gratuitement auprès de la Banque Valiant SA, Bundesplatz 4, Case postale, 3001 Berne. Dans les limites autorises par la loi, la Banque Valiant SA décline toute responsabilité en cas de perte, qu'elle soit liée aux présentes informations ou consécutive aux risques inhérents aux marchés financiers. Ni l'original, ni aucune copie/photographie ou retranscription du présent document ne doivent être envoyés ou emportés aux États-Unis, ni être distribués ou remis à des citoyens américains au sens de l'US Securities Act de 1933 dans sa version actualisée.